

# Comité du Var de Tennis de Table

BP 10280 83511 La Seyne sur mer Cedex  
cdvar@wanadoo.fr 06.41.99.10.88

## *Règlement du Critérium Fédéral Division Départementale (VAR)*

### **Préambule :**

Le critérium fédéral est réservé aux licenciés compétition de la Fédération Française de Tennis de Table.

Chaque saison, tout joueur désirant y participer doit acquitter, lorsqu'il s'engage, un droit d'inscription forfaitaire fixé par le comité directeur départemental.

### **DEROULEMENT SPORTIF :**

#### 1) TOURS

Le critérium fédéral se déroule sur 4 tours. Les dates sont fixées au calendrier.

#### 2) ORGANISATION SPORTIVE

Le niveau départemental compte 4 catégories :

- Juniors Seniors Vétérans.
- Cadets (-15 ans).
- Minimes (-13 ans).
- Benjamins (-11 ans).

Chaque catégorie est découpée en plusieurs divisions, selon le nombre de joueurs participants. Le responsable du critérium fédéral ou le juge-arbitre peut décider, à chaque tour, de regrouper plusieurs divisions si le nombre de joueurs d'une division est trop faible.

Dans chaque division, les joueurs sont placés dans l'ordre des points classement.

#### 3) CATEGORIE JEUNES

Pour les catégories jeunes, une seule division est organisée par catégorie.

#### 4) CATEGORIE JUNIORS SENIORS VETERANS

Pour cette catégorie, 4 divisions sont créées. 32 joueurs pour la D1, 32 joueurs pour la D2, et 32 joueurs pour la D3, le reliquat de joueurs en D4. S'il reste 8 joueurs et moins dans la dernière division, ils seront intégrés dans la division supérieure (ex : de D4 vers D3).

Les joueurs de chaque division seront répartis en 8 poules de 4 joueurs, en respectant la formule du serpent, tous les joueurs se rencontrent et sont classés de 1 à 4. Puis, dans un tableau K.O simple avec classement intégral de 1 à 16 pour les 2 premiers et de 17 à 32 pour les autres.

#### 5) PLACEMENT DES JOUEURS

Les joueurs sont placés dans la division en fonction de leurs points classement.

#### 6) MONTEES ET DESCENTES

a) Le nombre de montées de départementale 1 au niveau régional est déterminé par le Responsable de l'échelon régional.

b) Les 6 premiers de départementale 2, 3 et 4 accèdent à la division supérieure. Le Comité Départemental pourra éventuellement en cours de saison accorder une ou plusieurs montées supplémentaires afin de tenir compte des descentes des divisions supérieures et des nouveaux inscrits.

c) Le nombre de descentes de départementale 1, 2 et 3 est fonction, du nombre de joueurs descendant de l'échelon régional et des montées de la division inférieure.

#### 7) ABANDONS

Si pour une partie, y compris sa 1<sup>ère</sup> partie de poule, un joueur (se) abandonne, refuse de jouer ou s'il a été disqualifié (y compris pour absence), il est autorisé à jouer les parties restantes de sa poule.

Tout joueur (se) ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie et les parties qui lui reste (nt) à disputer. Une pénalité financière sera due pour cet abandon.

#### 8) FORFAITS

Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit s'inscrire sur le site « Espace-mon club » de sa participation ou sa non-participation avant le vendredi midi, précédant le weekend de la compétition.

Dans toutes les catégories, l'association d'un joueur n'ayant pas prévenu le Responsable Départementale de son forfait avant le vendredi midi précédent la compétition, se verra infliger une pénalité financière.

En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur.

#### 9) REGLES APPLICABLES A TOUS LES NIVEAUX

Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Les balles à utiliser sont des balles plastiques, et ne sont pas fournies.

Tout joueur est tenu d'arbitrer une partie à la demande du juge-arbitre avant de quitter la compétition.